

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST

COMMUNE DE
BEYNOST

N° 03-2025-17

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 27 février 2025

Convocation du : 20 février 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 22

L'an deux mille vingt-cinq, vingt-sept février à dix-huit heures et trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

FINANCES : Mise à jour des Autorisations de Programmes

Présents : Mme Caroline TERRIER, M. Sergio MANCINI, Mme Véronique CORTINOVIS, M. Philippe MAILLEZ, Mme Sylvie CAILLET, M. Lionel CHEVROLAT, Mme Annie MACIOCIA, M. Joël AUBERNON, Mme Annick PANTEL, M. Bertrand VERMOREL, Mme Laurence ROUQUETTE, Mme Elodie BRELOT, M. Patrick THOLON, Mme Valérie BERGER, Mme Cathy BARCELLINO, Mme Anne LE GUYADER, M. Jean-Pierre COTTAZ.

Représentés :

M. Gilbert DEBARD donne procuration à M. Joël AUBERNON

M. Jean-Marc CURTET donne procuration à M. Sergio MANCINI

M. Sébastien RENEVIER donne procuration à M. Bertrand VERMOREL

M. Harris GREISS donne procuration à Mme Annick PANTEL

Mme Nathalie THIMEL-BLANCHOZ donne procuration à Mme Anne LE GUYADER

Absents : M. Franck LONGIN, Mme Sophie GAGUIN, Mme Anne-Sophie RAMPON, M. Philippe CASAMAYOR, M. Cyril LANGELOT

Secrétaire de séance :

M. Sergio MANCINI

Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP).

Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Les AP/CP se composent ainsi :

- De l'autorisation de programme (AP) : elle couvre la totalité des dépenses d'investissement du programme pour toute sa durée : études, maîtrise d'œuvre, acquisitions mobilières et immobilières, travaux.
- Des crédits de paiements (CP) : il détermine le montant des inscriptions budgétaires pour l'exercice concerné.

DELIBERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2311-3 et R 2311-9;

Vu la délibération du 14 mars 2024, portant création d'Autorisations de Programmes;

Vu l'avis de la commission des finances du 14 février 2025

Considérant qu'il convient de mettre à jour le montant des AP/CP au vu de l'avancement des projets;

<i>Libellé AP</i>	<i>Montant de l'AP</i>	<i>CP 2024 Réalisé</i>	<i>Montant AP Restant</i>	<i>CP 2025 Prévu</i>	<i>CP 2026 Prévu</i>	<i>CP 2027 Prévu</i>
TRAVAUX MAIRIE ET ABORDS	2 000 000,00	89 497,33	1 910 502,67	1 528 402,14	382 100,53	
CONSTRUCTION MAISON DES FAMILLES	4 500 000,00	145 824,27	4 354 175,73	450 000,00	2 612 505,44	1 291 670,29
GARAGE OSCAR	500 000,00	6 684,14	493 315,86	450 000,00		

AMENAGEMENT RUES CENTRALE ET DU PRIEURE	1 300 000,00	272 420,83	1 027 579,17	300 000,00	820 000,00	
REQUALIFICATION DE LA RD 1084	8 900 000,00	10 068,00	8 889 932,00	1 000 000,00	3 400 000,00	3 400 000,00
ECLAIRAGE PUBLIC	2 450 000,00	13 952,25	2 436 047,75	800 000,00	800 000,00	800 000,00
EGLISE ST JULIEN	580 000,00		580 000,00	300 000,00	280 000,00	
TOTAL	20 230 000,00	538 446,82	19 691 553,18	4 828 402,14	8 294 605,97	5 491 670,29

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés

Votants	22	
Pour	19	Mme Caroline TERRIER, M. Sergio MANCINI, Mme Véronique CORTINOVIS, M. Philippe MAILLEZ, Mme Sylvie CAILLET, M. Lionel CHEVROLAT, Mme Annie MACIOCIA, M. Joël AUBERNON, Mme Annick PANTEL, M. Gilbert DEBARD, M. Jean-Marc CURTET, M. Bertrand VERMOREL, Mme Laurence ROUQUETTE, Mme Elodie BRELOT, M. Patrick THOLON, M. Sébastien RENEVIER, Mme Valérie BERGER, M. Harris GREISS, Mme Cathy BARCELLINO
Contre	3	Mme Anne LE GUYADER, M. Jean-Pierre COTTAZ, Mme Nathalie THIMEL-BLANCHOZ
Abstention		
NPPV		

DECIDE la mise à jour des autorisations de programmes suivantes et la création d'une nouvelle autorisation de programme, ainsi que les crédits de paiements afférents comme suit :

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.

Accusé de réception en préfecture
001-210100434-20250227-qfX010001cdbc-DE
Date de télétransmission : 03/03/2025
Date de réception préfecture : 03/03/2025



TERRIER

Caroline TERRIER,
Mairie de Beynost

Accusé de réception en préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception préfecture :